



Le 8 juin 2023 – Information du personnel de l'IRSN

MARDI 6 JUIN 2023

AUDITION PRIVÉE DE L'INTERSYNDICALE IRSN PAR L'OPECST

Le 25 avril dernier, la présidente de la commission des affaires économiques du Sénat a saisi l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) afin qu'il réalise « *une étude sur les conséquences d'une éventuelle réorganisation de l'ASN et de l'IRSN sur les plans scientifiques et technologiques ainsi que sur la sûreté nucléaire et la radioprotection, si le Gouvernement manifestait son intention de maintenir cette réorganisation à l'agenda* ». Le 6 juin, monsieur le député Jean-Luc Fugit et monsieur le sénateur Stéphane Piednoir, ont procédé à une *audition privée* d'une heure de l'intersyndicale IRSN, dont voici les points marquants.

UNE ÉTUDE INCOMPLÈTE

L'intersyndicale a regretté qu'aucun diagnostic sérieux du système dual n'ait été réalisé, notamment sur la question de la fluidité des processus d'examen technique et de prise de décision de l'ASN. Nous avons également attiré l'attention des rapporteurs sur la nécessité de bien intégrer dans l'étude d'impacts, les activités qui sont « hors scope ASN » et qui sont les grandes oubliées du projet du gouvernement.

UNE FUSION AUX CONSÉQUENCES NÉFASTES

Dans un second temps, nous avons présenté les 6 risques majeurs qui seraient induits par une fusion IRSN-ASN.

Fusion = perte de compétences

- ⇒ **Réduction de la capacité de production de connaissances de haut niveau** du fait de l'impossibilité pour une Autorité administrative indépendante de mener des recherches et développements en partenariat avec les exploitants nucléaires et les industriels et de piloter des programmes de recherche européens et internationaux.
- ⇒ **Dégradation de la crédibilité scientifique** de la recherche menée au sein d'une autorité car la reconnaissance par l'HCERES et les instances européennes que l'IRSN a développée depuis 20 ans serait à reconstruire. De plus, des équipes de recherche positionnées dans une autorité auront des difficultés pour intégrer les grands consortiums de recherche en santé.
- ⇒ **Dégradation des compétences mobilisables** du fait, d'une part, d'une perte d'attractivité des emplois proposés aux experts et chercheurs compte tenu de la disparition des possibilités de parcours professionnels entre l'autorité et les exploitants nucléaires, d'autre part d'une déstabilisation durable de l'organisation (ASN et IRSN) entraînée par la fusion, au moment de la relance du nucléaire en France et des jeux olympiques de Paris en 2024 (risque d'attentats nucléaires, radiobiologiques, biologiques, chimiques (NRBC)).

Fusion = perte de crédibilité de l'expertise

- ⇒ **Réduction de la crédibilité de l'expertise** si celle-ci est produite par l'Autorité de sûreté et publiée en même temps que la décision. Des conclusions émanant d'un même organisme ne

peuvent pas être divergentes, c'est même un des objectifs affichés du projet du gouvernement que de supprimer les écarts entre expertise et décision.

- ⇒ **Dégradation de la robustesse du processus de décision** induite par le rapprochement de l'expertise et la décision. La contestation de la décision se propagera à l'expertise, c'est d'ailleurs une des difficultés l'ANSES est actuellement confrontée. Cela créé un nouveau problème dans le domaine de la santé dans lequel de nombreux travaux de l'IRSN ne sont pas liés à des décisions ASN et qui vont « passer sous contrôle de l'autorité ».

Fusion = concentration des pouvoirs

- ⇒ Confier l'ensemble du processus qui va de l'expertise à la décision, à une autorité indépendante de l'état, dirigée par un président nommé pour 6 ans par le Président de la République, **donne un large pouvoir à une entité unique, ce qui pourrait poser un risque en fonction des personnes.**
- ⇒ **Déstabilisation du partage des pouvoirs entre l'autorité de sûreté et certaines administrations** centrales (DGT, DGS, DGPR, Affaires étrangères), car l'autorité aura la maîtrise de l'expertise dont ces administrations ont besoin pour prendre leurs décisions.

Fusion = perte de transparence et de confiance

- ⇒ **Dégradation de la confiance dans l'expertise** liée à son positionnement dans l'autorité, la proximité entre expertise et décision entraînant une suspicion « d'expertise sous contrôle »
- ⇒ **Réduction de la transparence du processus de prise de décision** liée, d'une part, au fait que la traduction de l'expertise en décision ne se fait plus entre deux organismes, mais au sein de l'autorité, d'autre part, au fait que les conclusions de l'expertise ne seraient plus publiées indépendamment de la décision.

Fusion = complexification de l'expertise de défense

Le flou le plus complet entoure le projet du gouvernement concernant l'expertise nucléaire de défense : quelle répartition des experts généralistes et des experts spécialistes entre ASN et ASND ? En conséquence, il est difficile d'identifier les impacts du projet de fusion sur ces activités.

- ⇒ **Complexification des processus de saisine des experts spécialistes**, l'ASN ayant besoin des spécialistes actuellement positionnés au sein de PDS, les généralistes de la PDS ayant besoin des spécialistes positionnés au sein de PSN et PSE.
- ⇒ **Perte progressive de la cohérence des approches de sûreté** si les expertises des installations civiles et de défense sont réalisées dans des organismes distincts.

Séparation expertise-recherche = perte de compétences

- ⇒ **Dégradation des compétences** si expertise et recherche ne sont plus réalisées au sein d'un même organisme car dans plusieurs domaines (santé, environnement, études d'accident, etc.), certains salariés de l'IRSN sont à la fois experts et chercheurs et portent à eux seul certaines thématiques pointues.
- ⇒ **Dégradation du processus de traduction des besoins de connaissance** de l'expertise en thèmes de recherche et des résultats de recherche en connaissances utilisables par l'expertise
- ⇒ **Dégradation de l'attractivité des emplois** liée à la disparition des parcours professionnels entre expertise et recherche au sein d'un même organisme.



AMÉLIORER LE SYSTÈME EXISTANT

L'intersyndicale a été vigilante à ne pas défendre la position « rien ne doit bouger dans l'organisation actuelle » qui ne correspond pas aux difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés dans notre travail et qui nous fait passer pour des « conservateurs attachés à leur confort », ce qui n'est pas le cas.

Nous avons présenté 4 axes de réflexion :

1. **Attractivité et compétences** : il est nécessaire de renforcer les moyens financiers et humains de l'IRSN et de l'ASN, point qui fait l'objet d'un large consensus.
2. **Expertise** : certaines expertises pourraient-elles être reprises par une ASN dont les moyens seraient renforcés, par exemple des « expertises de conformité » ?
3. **Gestion de crise** : un centre de crise partagé entre IRSN et ASN pourrait-il renforcer la coopération ?
4. **Ouverture à la société** : une meilleure coordination de certaines actions pourrait-elle être développée, tout en maintenant l'autonomie des différents organismes ?

RETOUR SUR LA DÉMARCHE D'ÉTUDE DE L'OPECST

Nous avons demandé aux rapporteurs :

- des précisions sur le caractère public de l'étude en cours.
- la lettre de saisine de l'OPECST par la commission des affaires économiques du Sénat, celle-ci nous a été envoyée (voir notre site Internet).
- la liste des personnes auditionnées, il nous a été indiqué qu'elle figurerait dans le rapport final.
- si les rapporteurs avaient prévu de procéder à des auditions publiques en complément des auditions privées (l'audition est privée car seuls y participent les rapporteurs et leurs assistants parlementaires, il n'y a pas d'enregistrement, il n'y a pas de compte-rendu).

Il nous a été répondu qu'une telle audition publique a déjà eu lieu le 16 février.... Réponse pour le moins surprenante puisque l'OPECST a été saisi le 25 avril et que le projet initial de démantèlement de l'IRSN du 8 février a depuis évolué en projet de fusion ! Les auditeurs nous ont indiqué que le rapport serait rendu mi-juillet (séance de présentation à l'OPECST programmée le 11 juillet).

QUESTIONS DES RAPPORTEURS

- Risque lié à la concentration des pouvoirs, veuillez développer ce point ?
- L'IRSN a cinq ministères de tutelle, est-ce un frein à l'efficacité de la prise de décisions ou un facteur de complexité ?
- Lors de votre exposé liminaire vous avez indiqué que les désaccords techniques entre l'IRSN et l'ASN sont très rares, mais que leur existence apparaît normale, est-ce que l'ASN a besoin d'un accord de l'IRSN pour prendre position ?
- L'IRSN ne prend-il pas trop de libertés dans sa communication ? Sur des incidents (par ex. tritium dans la Loire) ou lors de la publication de ses avis techniques avant la fin de l'instruction par l'ASN. Cela force la main à l'ASN ?
- Avez-vous confiance en l'ASN ?
- Dans le cadre du renforcement du nucléaire, il faut un système renforcé. Comment renforcer le système actuel ? Quels sont ses points forts et ses faiblesses ?



En conclusion, si l'échange a été courtois, nous avons la conviction que cette étude de l'OPECST sera utilisée par la Ministre pour justifier de présenter à nouveau son projet de fusion, et ce quels que soient ses conclusions. Nous avons vu depuis quelques mois sa capacité à retourner tous les arguments (l'indépendance sera plus forte au sein d'une AAI), à tordre la réalité (l'ASN fait déjà l'expertise des équipements les plus sensibles d'un réacteur), voir à mentir (il n'a jamais été question de démanteler l'IRSN).

L'été risque donc d'être très chaud car on le sait, les gouvernements aiment profiter de cette période pour faire passer des réformes contestées. Il faut donc que tous les salariés de l'IRSN se préparent à contrer cette seconde tentative de suppression de l'IRSN. L'Intersyndicale reviendra vers vous prochainement afin de définir ensemble les modalités d'actions adaptées à cette seconde manche dont l'approche plus douce et feutrée que la première ne risque pas moins de conduire à notre disparition.

RESTONS TOUS MOBILISÉS